

Qu'est-ce que le dispositif FATMEE ?

Le dispositif du FATMEE (Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie) a été créé afin de lutter efficacement contre la précarité énergétique et favoriser le maintien dans leur logement des personnes en difficulté sociale et/ou économique.

L'INTERVENTION DU FATMEE

L'intervention du FATMEE couvre les activités suivantes :

1. Diagnostic énergétique approfondi du logement et de la situation du ménage
2. Financement de certaines actions d'économie d'énergie et d'eau :
 - achat de matériels économes : lampes basse consommation, économiseurs d'eau, programmateurs, joints de calfeutrage...
 - petites réparations : carreaux cassés, fuites d'eau...
 - participation à des travaux plus importants en lien avec les objectifs du programme : isolation des parois opaques ou vitrées, réfection de toiture, rénovation ou création d'un système de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire...
 - Travaux de mise en sécurité électrique et gaz, sous condition d'amélioration thermique du logement.

L'attribution des aides est décidée par un comité technique réunissant les différents partenaires du programme.

3. Aide pour l'élaboration du plan de financement avec la prise en compte des différentes aides financières disponibles, comme l'éco-ptz, le crédit d'impôt, les aides de l'ANAH...

TAUX DE SUBVENTIONS

ZOOM Programme Habiter Mieux *

Pour les propriétaires occupants : subvention de 35% à 50% du montant HT des travaux éligibles + prime FART de 2600€ si 25% d'économie d'énergie réalisée après travaux.

Pour les propriétaires bailleurs : subvention de 20% à 30% du montant HT des travaux éligibles + prime FART de 2000€ si 35% d'économie d'énergie réalisée après travaux et si le loyer pratiqué est modéré.

Subvention FATMEE * (non cumulable avec le Programme Habiter Mieux):

Pour les propriétaires occupants : les subventions sont accordées au cas par cas par le comité technique.

Pour les propriétaires bailleurs : subvention de 30% du montant des travaux éligibles, plafonnée à 1500 €.

*** ATTENTION! Toutes ces subventions sont soumises à la validation d'une commission**

COORDONNEES UTILES

FATMEE - Association GEFOSAT
11 ter avenue Lepic 34 070 Montpellier

Tel : 04 67 13 80 90
www.gefosat.org

Votre conseiller : Amande BERATO

Tel : 04 67 13 86 56
amande.berato@gefosat.org





Programme FATMEE

Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie

Dossier n° PG 1503
Date de la visite : 12/05/2015
Conseiller : Amande BERATO

Rapport de Visite

Identité

Occupant :
Personnes au foyer : 5
Statut d'occupation : Locataire
Localisation :

Logement

Type : Maison de village
Date de construction : Avant 1975
Surface (m²) : 68

Energies

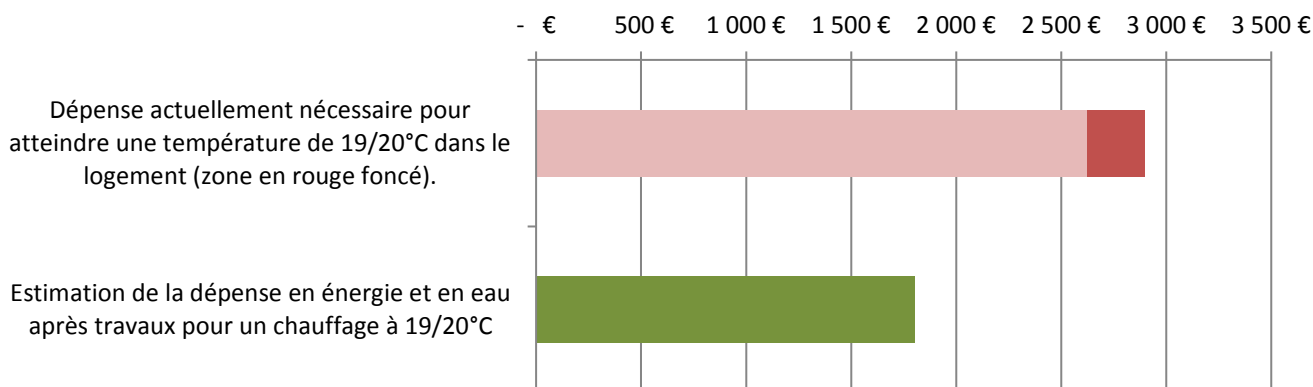
Chauffage : Electricité
Eau chaude : Electricité
Cuisson : Electricité
Contrat électricité : 9kW Double tarif

Bilan énergie - eau THEORIQUE (pas d'historique sur une année)

Dépense actuelle (en € par an)	Consommation	Abonnement	Entretien	Total
Electricité	1 925 €	122 €		2 047 €
Eau	720 €			720 €
TOTAL	2 645 €	122 €	- €	2 767 €

En suivant nos propositions d'amélioration, le potentiel d'économie annuel est de :

962 €



Situation actuelle et principaux problèmes rencontrés

Sécurité du logement

Le logement présente des critères d'indécence :

- il n'y a pas de ventilation mécanique suffisante dans ce logement,
- ce logement présente une humidité trop importante,
- les murs ne paraissent pas étanches.

Pour rappel, le premier devoir d'un propriétaire est de louer un logement décent. Sans cela, le locataire peut faire signaler cette indécence à l'organisme payeur des allocations logement et les faire suspendre, ne restant redevable que du reste à charge (loi ALUR, cf document joint).

A savoir aussi qu'il existe une jurisprudence concernant le logement décent où le mandataire (agence immobilière) peut être tenu responsable d'un défaut de conseil du locataire sur la non décence du logement.

Isolation et étanchéité

La visualisation de l'isolant en toiture n'étant pas possible, le niveau d'isolation est inconnu. La simulation a été faite avec une hypothèse de 10cm de laine minérale ancienne.

Les murs ne sont pas isolés.

Les fenêtres sont en double vitrage performants.

Le logement paraît trop étanche à l'air, responsable en partie de ses problèmes d'humidité.

Ventilation

Il n'y a une bouche d'extraction que dans la salle de bain et branchée sur un interrupteur. Les locataires ne peuvent la laisser fonctionner en permanence car beaucoup trop bruyante ! Cette ventilation n'a pas été prévue pour être permanente à la base.

Humidité

Le logement présente une forte humidité malgré une température de chauffage au dessus de la normale.

Chauffage

Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques.

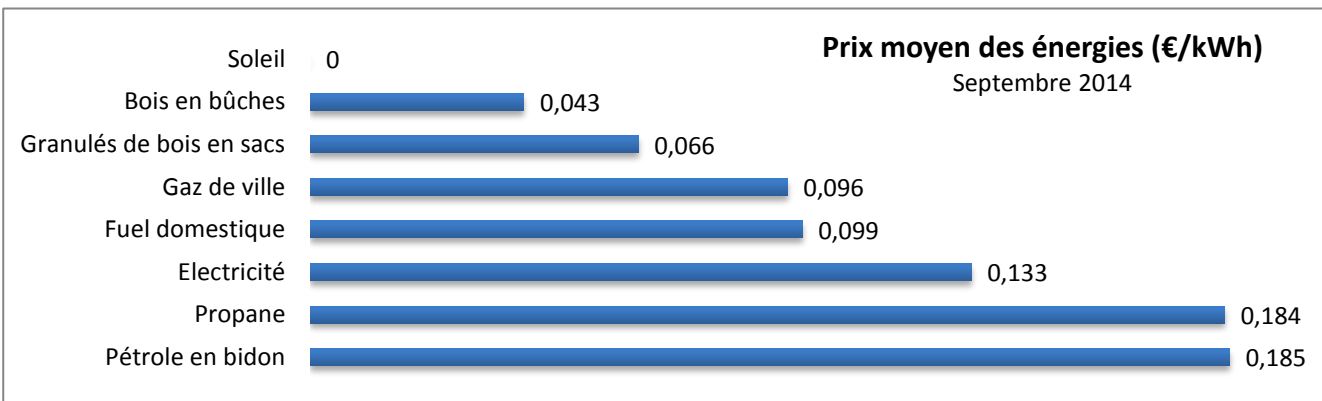
Eau

Les débits des points de puisage sont élevés (environ 15L/min).

Le cumulus est réglé à une température trop élevée, environ 70°C.

Électroménager et éclairage

L'éclairage est réalisé en partie par des lampes à filament.



Propositions d'amélioration

Les actions à mettre en œuvre au niveau des appareils électriques et de la consommation d'eau

Actions	Economie (€/an)	Coût
Remplacement des ampoules à incandescence par des lampes basse consommation	27 €	Fournies par le FATMEE
Mise en place d'aérateurs économes aux points de puisage d'eau	84 €	Fournis par le FATMEE
Mise en place d'une douchette économe	194 €	Fournie par le FATMEE
Baisse de la température du cumulus de 10°C	79 €	Coût faible

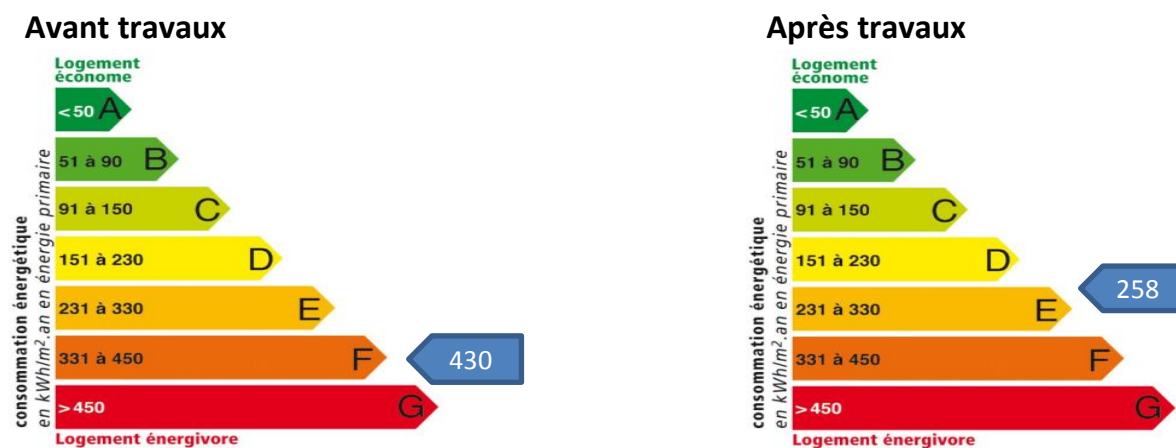
Les actions à mettre en place au niveau de l'isolation, de la ventilation et du chauffage

**Avant tout, le logement doit être mis en conformité !
Les travaux suivants le permettent en partie.**

Intitulé	Détail	Economie (€/an)	Coût
Isolation et étanchéité des murs Nord et Ouest	Les murs actuels ne sont pas étanches, un traitement de façade est impératif. Dans le même temps, une isolation par l'extérieur pourrait être envisagée sur au moins les murs Nord et Ouest. Cette isolation doit se faire avec des panneaux rigides d'une épaisseur moyenne de 12 cm. $R > ou = à 3,7 \text{ m}^2.K/W$	444 €	° Traitement de façade : sur devis ° Isolation par l'extérieur : 7 500 € environ.
Isolation de la toiture et travail sur la ventilation	La toiture actuelle n'est que faiblement isolée, il paraît intéressant de renforcer cette isolation par des panneaux rigides de 28cm environ au niveau de la partie sous rampant ou par 35cm d'isolant en vrac au niveau de la partie en combles perdus. $R > ou = à 6 \text{ m}^2.K/W$ (sous rampant) $R > ou = à 7 \text{ m}^2.K/W$ (en combles perdus)	135 €	° Partie sous rampant : 1 500 € environ ° Partie en combles perdus : 500 € environ

Les travaux devront respecter les critères de performance thermique définis pour l'obtention du crédit d'impôt. Plus d'information sur : <http://ecocitoyens.ademe.fr/> ou au 04 67 13 80 94.

Evaluation énergétique indicative*:



*NB : les estimations d'économie d'énergie permettent de fixer des ordres de grandeur mais ne constituent en aucun cas un diagnostic de performance énergétique. Elles ont été établies sur la base de données de référence, et ne sont valables que dans la mesure où les conditions d'utilisation du logement ne changent pas.